



Autorisation de publier un document personnel d'un ancêtre

Par Miouz

Bonjour, J'ai trouvé dans le grenier de mes parents le cahier journal que mon arrière grand père tenait pendant la 1ère guerre mondiale. Avec une cousine professeure d'histoire, on aimerait en faire un recueil avec documentation historique en complément. Pour la publication, a-t-on besoin de l'autorisation des autres héritiers ? Si oui, jusqu'à quelle génération ? Merci par avance

Par ESP

Bonjour

Personnellement, je pense que vous pouvez utiliser cette archives.

Faites vous confirmer en contactant les archives de votre département ou nationales.

Pour info:

[url=https://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-et-citoyennete/Centenaire-de-la-Premiere-Guerre-mondiale/Chronique-14-18-de-l-Office-national-des-anciens-combattants-ONAC/Des-documents-sur-la-guerre-de-14-18-au-fond-de-votre-grenier-Apportez-les-nous]https://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-et-citoyennete/Centenaire-de-la-Premiere-Guerre-mondiale/Chronique-14-18-de-l-Office-national-des-anciens-combattants-ONAC/Des-document s-sur-la-guerre-de-14-18-au-fond-de-votre-grenier-Apportez-les-nous[/url]

Par Miouz

Merci beaucoup ! On a prévu d'aller aux archives faire des recherches et de leur scanner le document si ça les intéresse. On demandera par la même occasion.